

Le 20 juin 2023

Conseil d'administration
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick
Pavillon J.-Raymond-Frenette
50, rue de la Francophonie, bureau 2200
Moncton, NB E1A 7R1

Objet : Lettre mandat du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick pour 2023-2024

Conseil d'administration,

Dans le cadre de nos fonctions, nous sommes chargés de fournir à la province le meilleur service possible. C'est un privilège que nous partageons tous, et c'est au cœur de ce que nous faisons et la raison pour laquelle nous sommes là.

La présente lettre fournit un aperçu à jour de vos responsabilités pour l'année à venir. J'ai hâte de voir tout ce que nous pourrons accomplir ensemble grâce à notre vision et à nos objectifs communs.

En tant que société de la Couronne en vertu de la *Loi sur la reddition de compte et l'amélioration* continue, je m'attends à ce que vous et votre conseil appliquiez des principes de saine gouvernance en suivant une stratégie efficace qui permettra de remplir votre mandat.

Notre gouvernement s'est engagé à faire passer les besoins des résidents en premier. Nos efforts sont guidés par l'attention collective que nous portons tous à nos priorités globales, dont :

- un secteur privé dynamisé;
- des communautés dynamiques et viables;
- un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- des soins de santé publics fiables;
- une éducation de première classe; et
- l'environnement.

Le gouvernement s'attend à ce que le conseil travaille avec le ministère des Affaires autochtones afin d'obtenir des conseils et de l'aide relativement à l'obligation de consulter de la Couronne dans toutes les initiatives.



En décembre 2022, l'Assemblée législative a approuvé la *Loi modifiant la Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*, ce qui a entraîné des modifications considérables au mandat du Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé. De ce fait, celui-ci sera remplacé par un nouveau Conseil de la santé et des soins aux aînés du Nouveau-Brunswick, lequel deviendra un centre de données commun pour les données relatives au système de santé et aux soins de longue durée au Nouveau-Brunswick. L'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur les faits s'en trouveront par conséquent simplifiées.

Grâce à votre leadership en tant que président, je m'attends à ce que le conseil d'administration concrétise les domaines prioritaires ci-dessous :

| Domaines prioritaires | Résultat attendu | Chronologie |
|---|--|--|
| Plan provincial de la santé : processus de responsabilisation | Collaborer avec les partenaires du système de santé déterminés par le ministère de la Santé à la mise au point des indicateurs de rendement clés qui seront utilisés pour tenir le système responsable de ses progrès dans la réalisation des objectifs énoncés dans le plan de santé provincial. Le Conseil suivra les progrès du système par rapport aux indicateurs de rendement convenus et les communiquera au public. | Faire état des progrès aux dates suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • le 30 avril 2023, • le 31 juillet 2023, • le 31 octobre 2023, et • le 31 janvier 2024. |
| Réseau « La voix des patients » | Maintenir le réseau « La voix des patients » pour donner aux citoyens la possibilité de se mobiliser concernant les questions qui ont un effet sur leurs soins de santé. Veuillez-vous assurer que le réseau reflète la diversité du Nouveau-Brunswick et tenez compte de la langue, de l'âge, de l'origine ethnique, du sexe et de l'orientation sexuelle lors de la sélection des participants. Le thème de la deuxième version du réseau sera déterminé à la suite de consultations avec les ministères de la Santé et du Développement social. | Le rapport de la première version sera publié d'ici septembre 2023. |
| Conseil de la santé et des soins aux aînés | Établir le nouveau Conseil de la santé et des soins aux aînés (CSSA) en vertu des lois et des règlements applicables et selon la direction du ministère de la Santé. | Le 1 ^{er} septembre 2023 |

| Domaines prioritaires | Résultat attendu | Chronologie |
|--------------------------|--|---|
| | Collaborer avec les ministères de la Santé et du Développement social pour fixer le calendrier. | Automne 2023 |
| Plan annuel 2023-2024 | Achever un plan annuel qui est conforme aux obligations légales de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> , et le soumettre aux fins de mon approbation et de ma signature. | Soumis à mon approbation le 31 mars 2023. Publié sur votre site Web au plus tard le 30 juin 2023. |
| Rapport annuel 2022-2023 | Achever un rapport annuel qui est conforme aux obligations réglementaires de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> – qui comprend un compte rendu du statut des recommandations de la vérificatrice générale présentées au Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick au cours des cinq dernières années – et soumettre le tout aux fins de mon approbation et de ma signature. | Soumis aux fins de mon approbation au plus tard le 31 juillet 2023. Déposé auprès du greffier de l'Assemblée législative dans les 30 jours suivant ma signature. |

Je n'ai absolument aucun doute que nous avons une équipe prête à diriger avec équité et concentration et qui est prête à prendre des décisions difficiles et équilibrées pour continuer de faire avancer notre province. C'est un honneur de servir les gens du Nouveau-Brunswick.